



AVIS DE LA CLE

Renouvellement d'autorisation du plan d'eau « Les Racauds » situé à Gouttières (63)

Dans le cadre de l'enquête administrative relative à la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « Les Racauds » situé sur les communes de Gouttières, la DDT 63 a sollicité l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sioule par courrier daté du 19 février 2018, expédié le 27 février 2018 et reçu le 2 mars 2018.

En application de l'article R.214-10 du code de l'environnement, la CLE dispose d'un délai de 45 jours à la date de transmission du dossier, soit jusqu'au 13 avril 2018 pour émettre son avis. Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, le Bureau est compétent pour émettre cet avis. Le dossier a été présenté aux membres du Bureau le 5 avril 2018.

A l'issue de cette présentation, les membres du Bureau de la CLE :

- **Soulignent la volonté du pétitionnaire et de son acquéreur à vouloir se mettre en conformité avec le SAGE Sioule.**
- **Considèrent que le projet n'est que partiellement conforme au règlement du SAGE Sioule. La prise d'eau est surdimensionnée par rapport au strict volume nécessaire.** La prise d'eau dimensionnée sur la base du 1/3-2/3 suivie d'une canalisation de Ø150 mm autorise le prélèvement à 18 L/s. Le strict volume nécessaire au bon fonctionnement du plan d'eau n'a pas été étudié. Les besoins peuvent être estimés comme suit : 4 L/s/ha pour couvrir les pertes par évaporation et 10 L/s/ha pour couvrir les besoins des populations en cyprinidés (renouvellement en oxygène, maintien d'une température correcte, ...). Ainsi, sur cette base, le strict volume nécessaire au besoin peut être estimé à 10 L/s.
- **Considèrent que le débit de vidange du plan d'eau est trop important et risque de porter atteinte à la fonctionnalité des milieux aquatiques situés en aval.** Il est généralement préconisé de ne pas dépasser 1/4 voire 1/5 du module. Cela porterait le débit de vidange à 2,5L/s soit une vidange en 55 jours. Cela semble peut acceptable. Un compromis à 10 L/s permettrait une vidange en 14 jours.

EN CONCLUSION

La CLE du SAGE Sioule émet un
AVIS RESERVE
à la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « Les Racauds ».

Réserves

- Limiter un prélèvement maximal de 10 L/s correspondant au strict volume nécessaire
- Rabaisser le débit de vidange maximal à 10 L/s

Ebreuil, le 5 avril 2018

Pascal ESTIER

Président de la CLE

